

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES 2023-2024 DU DIPLÔME D'ÉTAT D'AUDIOPROTHESISTE
PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024 en annexe de la formation
suivante portée par l'UFR Médecine et Professions Paramédicales :

- Diplôme d'État d'audioprothésiste

Membres en exercice : 43
Votes : 24
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-09-26-18

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :



**UFR DE MÉDECINE
ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES**

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2023-2024

**Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste
1ère année**

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis le 18/09/2023
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26/09/2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', with a long horizontal stroke extending to the right.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable pédagogique de la formation : Professeur MOM Thierry - Thierry.MOM@uca.fr

Responsables Universitaires de la formation : Professeur CLAVELOU Pierre, Doyen. (P.U. - P.H.) / Professeur MOM Thierry (P.U. - P.H.)

Contact en scolarité :

scola.paramedicale.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Assiduité aux TD	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Assiduité aux TP	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Accès à la salle d'examen	<p>L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves pour le parcours 1. Pour les parcours 2, 3, 4, en cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.</p> <p>La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.</p> <p>En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.</p> <p>Absences justifiées : En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe la scolarité (par mail) et transmet une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.</p> <p><u>MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maladie ou accident ; - décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut ; - mariage ou PACS ; - naissance ou adoption d'un enfant ; - fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ; - journée défense et citoyenneté ; - convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ; - participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation. <p><u>Maladie ou événement grave</u></p> <p>En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même la direction de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu. En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.</p> <p><u>Absences injustifiées :</u></p> <p>A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence,</p> <p><u>Ponctualité :</u></p> <p>La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements.</p> <p>Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).</p> <p>En cas de retard à un TD, à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est</p> <p>En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.</p>

Stages		
SEM 2	durée minimale	calendrier/période
UE9 AUDIOPROTHESE	140 H	2ème semestre DE FEVRIER A JUILLET
UE10 SERVICE ORL	350 H	2ème semestre DE FEVRIER A JUILLET
UE11 STAGE GERONTOLOGIE	70 H	2ème semestre DE FEVRIER A JUILLET

Référents stage pour la formation :

Professeur MOM Thierry
M MENETRIER Dominique
M GENSTY Antoine

Validation des stages

Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.
Toute absence, justifiée ou non, est décomptée.

MODALITÉS DE COMPENSATION

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens et par une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

L'apprenant doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation de chaque unité d'enseignement pour qu'elle soit validée.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Il n'y a pas de compensation entre Unités d'Enseignement.

Les EC se compensent à l'intérieur de chaque unité d'enseignement. Si l'UE comporte des éléments constitutifs (EC).

La note à l'UE est obtenue par le calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent sans note inférieure ou égale à 5 sur 20.

Les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas capitalisables.

Les blocs de connaissances et de compétences ont une valeur pédagogique, ils n'interviennent pas dans le processus de compensation.

Passage en DE2 :

L'admission en DE2 est de droit après validation des deux semestres de la première année.

Le doublement

Aucun étudiant ne peut redoubler plus de deux des trois années d'études.

Nul ne peut être autorisé à tripler une année d'études, sauf autorisation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition de l'enseignant responsable de la formation.

En cas de doublement ou de triplement exceptionnel, l'ensemble des matières et des stages de l'année concernée est suivi par l'étudiant. Il n'y a pas de capitalisation de matières ou de stage(s) d'une année sur l'autre.

Commission du Diplôme d'Etat :

Le diplôme d'Etat d'audioprothésiste est délivré aux étudiants ayant satisfait avec succès aux épreuves des examens de fin de première, de deuxième et de troisième année, et ayant soutenu avec succès leur mémoire de recherche.

L'organisation des épreuves d'évaluation et des jurys semestriels est présentée au Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales pour les orientations générales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales au début de l'année universitaire et les apprenants en sont informés.

Epreuve « GRAND ORAL »

Les épreuves orales portent sur l'ensemble des enseignements des trois années d'études, y compris les statistiques, à l'exception des mathématiques de première année.

Sont déclarés admissibles à la soutenance du mémoire les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves orales.

Mémoire de fin d'études

Un mémoire de recherche est soutenu en fin de troisième année universitaire après validation de la 3^{ème} année.

La soutenance est publique.

Les étudiants n'ayant pas présenté leur mémoire sont autorisés à le présenter l'année suivante. Ils ne peuvent le présenter plus de deux fois.

Dans ce cas une réinscription à l'Université est obligatoire.

MAQUETTE 1ERE ANNEE DE D'AUDIOPROTHESISTE

Objectif pédagogique : Acquérir les connaissances de base en audiologie et otologie.

SEMESTRE 1

BLOC DE COMPETENCES	COMPETENCES VISEES	UE	ELEMENTS DE CONTENU	ENSEIGNANT	VOLUME HORAIRE				NATURE DES EPREUVES	Nombre d'épreuves	DUREE EPREUVE TERMINALE	PERIODE EVALUATION	ECTS
					CM	TD	TP	DISTANCIEL					
B1 - Assimiler les connaissances de bases en anatomie et physiologie de l'appareil auditif et vestibulaire, du système nerveux central et repérer les différents cadres pathologiques touchant l'audition	1/ Acquisition des connaissances anatomiques et physiologiques de l'appareil auditif et vestibulaire 2/ Acquisition des connaissances anatomiques et physiologiques du système nerveux 3/ Savoir identifier les différentes pathologies touchant l'audition 4/ Savoir identifier le vieillissement normal 5/ Connaître les spécificités de la surdité de l'enfant	UE 1 Audiologie otologie	EC1 – Anatomie et physiologie de l'appareil auditif et de l'appareil phonatoire	ORL	20	5			QCM + EvT noté sur 20 CM	1	1	janv-24	9
			EC2 – Sémiologie et Pathologie de l'appareil auditif et vestibulaire	ORL	20	5			QCM + EvT noté sur 20 CM	1	1		
			EC3 – Anatomie et physiologie du système nerveux	ANATOMIE ET NEUROLOGIE	20				QRM et QRU noté sur 20 CM	1	1		
			EC4 – Vieillesse normale et pathologique	MCU-PH GERIATRIE / ORL	15				EvT noté sur 20 CM	1	1		
			EC5 – Spécificités de la surdité de l'enfant	ORL	10				EvT noté sur 20 CM	1	1		
B2 - Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique	1/ Mettre en œuvre la méthodologie d'appareillage adaptée à la personne 2/ Mesurer et contrôler les performances acoustiques au regard des réglages de l'appareil et les modifier si nécessaire 3/ Evaluer l'adéquation entre la perte auditive et les capacités des aides auditives et mettre en œuvre les mesures correctives adaptées Analyser la demande, les besoins et les attentes d'une personne dans le domaine auditif, notamment à travers les données relatives à son passé auditif, son environnement sonore et social	UE 2 Audioprothèse	EC1 – La prothèse auditive et les différents types de prothèses auditives et implants auditifs	PAST / ORL / IE	40				EvT QRM et QRU noté sur 20 CM	1	1	janv-24	7
			EC2 – Le bilan et choix de l'aide auditive externe et implantée (adulte et enfant)	PAST / ORL	20				EvT QRM et QRU noté sur 20 CM	1	1		
			EC3 – Initiation à la mesure acoustique in situ	PAST	10	5			EvT QRM et QRU noté sur 20 CM	1	1		
			EC4 – Les principes du contrôle d'efficacité prothétique de l'adulte et du grand enfant	PAST	4	5			EvT QRM et QRU noté sur 20 CM	1	1		
B3 - Acquisition de compétences en mathématiques et en physique permettant d'analyser un signal acoustique, électrophysiologique et électronique	1/ Comprendre la propagation du son en fonction du milieu environnant 2/ Comprendre le fonctionnement électronique d'un appareillage auditif en conduction aérienne, osseuse, vibratoire et par stimulation électrique externe ou implanté.	UE 4 Physique	EC1 - Mécanique et acoustique (propagation du son)	PU / ATER	40	20			EvC TD + EvT noté sur 20 CM	1	1	janv-24	8
			EC2 - Electronique analogique et numérique (oscilloscope)	ATER	40	20			EvC TD + EvT noté sur 20 CM	1	1		

B3 - Acquisition de compétences en mathématiques et en physique permettant d'analyser un signal acoustique, électrophysiologique et électronique	3/ Mathématiques développées en vue de l'utilisation en cours de physique et comportant des statistiques	UE 3 Mathématiques	EC1 - Mathématiques et statistiques	MCU	20				EvT Questions écrites sur 20	1	1	JANVIER	2
			EC2 - Traitement du signal	MCU / IE PH	10			EvC TD + EvT noté sur 20 CM	1	1			
B4 - Rechercher, traiter des données professionnelles et scientifiques et analyser et faire évoluer la pratique professionnelle	Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences et des techniques, des réglementations, des normes professionnelles et de l'éthique	UE 5 - Sciences Humaines et Sociales	EC1 - Organisation des systèmes de soins et économie de la santé	U Santé Publique	3				EvC TD + EvT noté sur 20 CM	1	1	janv-24	1
			EC2 - Epidémiologie de surdité et dépistage	ORL	2			EvC TD + EvT noté sur 20 CM					
			EC3 - Ethique et déontologie (mutualisation PASS)	U A. LAUTRETTE	5			EvC TD + EvT noté sur 20 CM					
B5 - Acquisition des compétences linguistiques en anglais médical et techniques	1/ Compétences de base permettant de lire un article médical en anglais sur la surdité 2/ Savoir lire une fiche technique d'appareillage ou de matériel d'implantologie	UE 6 Anglais	EC1. Anatomie et surdité	DPT ANGLAIS MED	10				EvC noté sur 20 CM	1	1	janv-24	1
B6 - Acquisition des compétences obligatoires vis-à-vis de microorganismes pathogènes (microbes, bactéries, ...)	Compétences de base dans l'apprentissage des gestes d'hygiène en vue d'une application en milieu de soin	UE 7 Infectiologie et Hygiène	EC1 – Bases d'infectiologie et hygiène préparatoires au stage	CCA Infectiologie	10				EvT noté sur 20 CM	1	1	janv-24	1
B7 - Acquisition des compétences nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale	Prendre en charge des urgences vitales. Prendre en charge des urgences potentielles. Participer à la prévention des risques collectifs.	UE 8 Gestes et Soins d'Urgence	AFGSU	A. LAUTRETTE / CCA		21			Attestation			JANVIER	1
					299	81							30

SEMESTRE 2

BLOC DE COMPETENCES	COMPETENCES VISEES	UE	ELEMENTS DE CONTENU	ENSEIGNANT	VOLUME HORAIRE				MODE D'EVALUATION			PERIODE EVALUATION	ECTS
					CM	TD	TP	DISTANCIE L					
B8 - Stages d'audioprothèse de première année	<p>Avoir appris à accueillir un patient en laboratoire d'audioprothèse;</p> <p>Avoir compris comment répondre à une prescription spécifique d'appareillage auditif;</p> <p>Avoir assisté à plusieurs confection de moulage d'embout auriculaire;</p> <p>Avoir compris les principes de base de réglages de'un appariel auditif;</p> <p>Avoir acquis l'attitude juste à avoir avec des personnes à mobilité et/ou compréhension limitée (sujets âgés, enfants, handicapés physiques et mentaux);</p>	UE 9 Stage Audioprothese (4 semaines)	Stages effectués chez des audioprothésistes agréés (au moins trois ans de pratique, se portant volontaires pour accueillir des étudiants, avec un audioprothésiste diplômé sur place tous les jours, ne vendant pas d'autres prothèses médicales qu'auditives	Pr MOM	140				Evaluation tuteur 50% + Mémoire 50 % total sur 20 (10 à 15 pages max)			JUIN	8
B9 - Evaluer la situation audiolgiquie d'une personne et réaliser un bilan audioprothétique	<p>Evaluer par otoscopie l'aspect anatomique de l'oreille externe, du tympan et des tissus dans le but d'une première hypothèse de solution prothétique adaptée aux éventuelles contraintes anatomiques</p> <p>Identifier les contraintes physiques, comportementales et cognitives liées à la mise en place des différentes solutions auditives possibles</p> <p>Mettre en œuvre une audiométrie tonale liminaire et supraliminaire et une audiométrie vocale adaptées à la personne</p> <p>Expliquer les modalités de réalisation et les enjeux de l'audiométrie tonale liminaire et supraliminaire, de la vocale et des autres tests audiométriques subjectifs et objectifs</p> <p>Elaborer le bilan audiométrique</p>	UE 10 Service ORL (10 semaines)	<p>CHU : 12 places</p> <p>Autres CHG / CHU : 3 places</p> <p>La répartition sur le principe du volontariat puis sur les résultats obtenus au 1er semestre</p>	Pr MOM	350				Evaluation tuteur 50% + Mémoire 50 % total sur 20 (20 pages max)			JUIN	18

<p>B10 - Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage</p>	<p>Etablir des modalités de communication et de relation adaptées à la personne et à son entourage Evaluer le degré de compréhension de la personne et de son entourage Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec la personne en tenant compte des altérations de communication Identifier les missions des différents acteurs intervenant dans le projet d'appareillage et instaurer des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...) Choisir les supports et contenus d'information adaptés à la transmission aux différents acteurs intervenant dans le projet d'appareillage</p>	<p>UE 11 Stage gérontologie (2 semaines)</p>	<p>2 x 1 semaine (35h x 2) EHPAD et Louise Michel - Stage non consécutif possible</p>	<p>Pr MOM</p>	<p>70</p>				<p>Evaluation tuteur 50% + Mémoire 50 % total sur 20 (10 à 15 pages max)</p>			<p>JUIN</p>	<p>4</p>		
					<p>560</p>	<p>0</p>						<p>30</p>			

	VOLUME HORAIRE	ECTS
TOTAL HEURES S1	380	60
TOTAL HEURES S2	560	
TOTAL DE L'ANNEE 1	940	

ANNEE 1 - SEMESTRE 1			
UE	Elements constitutifs	Volume Horaire	
UE 1 Audiologie otologie	EC1 – Anatomie et physiologie de l'appareil auditif et de l'appareil phonatoire	95	
	EC2 – Sémiologie et Pathologie de l'appareil auditif et vestibulaire		
	EC3 – Anatomie et physiologie du système nerveux		
	EC4 – Vieillesse normale et pathologique		
	EC5 – Spécificités de la surdité de l'enfant		
UE 2 Audioprothèse	EC1 – La prothèse auditive et les différents types de prothèses auditives et implants auditifs	84	
	EC2 – Le bilan et choix de l'aide auditive externe et implantée (adulte et enfant)		
	EC3 – Initiation à la mesure acoustique in situ		
	EC4 – Les principes du contrôle d'efficacité prothétique de l'adulte et du grand enfant		
UE 3 Mathématiques	EC1 - Mathématiques et statistiques	30	
	EC2 - Traitement du signal		
UE 4 Physique	EC1 - Mécanique et acoustique (propagation du son)	120	
	EC2 - Electronique analogique et numérique (oscilloscope)		
UE 5 - Sciences Humaines et Sociales	EC1 - Organisation des systèmes de soins et économie de la santé	10	
	EC2 - Epidémiologie de surdité et dépistage		
	EC3 - Ethique et déontologie		
UE 6 Anglais	EC1. Anatomie et surdité	10	
UE 7 Infectiologie et Hygiène	EC1 – Bases d'infectiologie et hygiène préparatoires au stage	10	
UE 8 Gestes et Soins d'Urgence	AFGSU	21	
	TOTAL	380	30 ECTS

ANNEE 1 - SEMESTRE 2			
UE	Elements constitutifs	Volume Horaire	
UE 9 Stage Audioprothese	4 semaines	140	
UE 10 Service ORL	10 semaines	350	
UE 11 Stage gérontologie	2 semaines	70	
	TOTAL	560	30 ECTS

Maquette pédagogique 2023/2024 – 1^{ère} année DE d'Audioprothésiste

Blocs de compétences et compétences visées

Blocs de compétences	Compétences
B1 - Assimiler les connaissances de bases en anatomie et physiologie de l'appareil auditif et vestibulaire, du système nerveux central et repérer les différents cadres pathologiques touchant l'audition	1/ Acquisition des connaissances anatomiques et physiologiques de l'appareil auditif et vestibulaire 2/ Acquisition des connaissances anatomiques et physiologiques du système nerveux 3/ Savoir identifier les différentes pathologies touchant l'audition 4/ Savoir identifier le vieillissement normal 5/ Connaître les spécificités de la surdité de l'enfant
B2 - Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique	1/ Mettre en œuvre la méthodologie d'appareillage adaptée à la personne 2/ Mesurer et contrôler les performances acoustiques au regard des réglages de l'appareil et les modifier si nécessaire 3/ Evaluer l'adéquation entre la perte auditive et les capacités des aides auditives et mettre en œuvre les mesures correctives adaptées Analyser la demande, les besoins et les attentes d'une personne dans le domaine auditif, notamment à travers les données relatives à son passé auditif, son environnement sonore et social
B3 - Acquisition de compétences en mathématiques et en physique permettant d'analyser un signal acoustique, électrophysiologique et électronique	1/ Comprendre la propagation du son en fonction du milieu environnant 2/ Comprendre le fonctionnement électronique d'un appareillage auditif en conduction aérienne, osseuse, vibratoire et par stimulation électrique externe ou implanté. 3/ Mathématiques développées en vue de l'utilisation en cours de physique et comportant des statistiques
B4 - Rechercher, traiter des données professionnelles et scientifiques et analyser et faire évoluer la pratique professionnelle	1/ Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences et des techniques, des réglementations, des normes professionnelles et de l'éthique
B7 - Acquisition des compétences nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale	1/ Prendre en charge des urgences vitales. 2/ Prendre en charge des urgences potentielles. 3/ Participer à la prévention des risques collectifs.
B8 - Stages d'audioprothèse de première année	Avoir appris à accueillir un patient en laboratoire d'audioprothèse; Avoir compris comment répondre à une prescription spécifique d'appareillage auditif; Connaître les étapes de la prise en charge audioprothétique : bilan, essai, suivi. Avoir assisté à plusieurs confection de moulage d'embout auriculaire; Avoir compris les principes de base de réglages de'un appariel auditif; Avoir acquis l'attitude juste à avoir avec des personnes à mobilité et/ou compréhension limitée (sujets âgés, enfants, handicapés physiques et mentaux;
B10 - Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage	1/ Etablir des modalités de communication et de relation adaptées à la personne et à son entourage 2/ Evaluer le degré de compréhension de la personne et de son entourage 3/ Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec la

